



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

## Rectorat

Division des personnels

Bureau des personnels  
1<sup>er</sup> déré

Dossier suivi par  
Nicole ROCHUR  
Téléphone  
05.96.52.28.92  
Fax  
05.96.52.25.59  
Mél  
[nicole.rochur1@ac-martinique.fr](mailto:nicole.rochur1@ac-martinique.fr)

Les Hauts de Terreille  
97279 Schoelcher  
cedex

Schoelcher, 2 mai 2014

à

Mmes et MM. les Professeurs des écoles

Mmes et MM. les Institutrices et Instituteurs

S/c de Mmes et MM. les Directrices et Directeurs d'école

S/c de Mmes et MM. les Inspectrices et Inspecteurs de l'Education nationale chargés de circonscription

Mmes et MM. les Enseignants en SEGPA

Mmes et MM. les Directeurs adjoints de SEGPA

Mmes et MM. les Enseignants chargés d'ULIS

S/c de Mmes et MM. les Principales et Principaux de collège

S/c de Mmes et MM. les Proviseures et Proviseurs de lycée

## Objet : Circulaire du mouvement intra académique du 30 avril 2014 - Correctif

Je vous prie de bien vouloir noter les modifications intervenant dans la circulaire citée en objet :

- Page 9, IV. 1.2, 4<sup>ème</sup> paragraphe : « Ecoles du Morne-Rouge, Saint-Pierre, Fonds-Saint-Denis, Prêcheur, Grand-Rivière, Ajoupa-Bouillon, et Basse-Pointe et **Macoura** ».
- Page 10, V.1 : « Les personnels touchés par une mesure de carte scolaire à la rentrée 2014 bénéficieront d'une « priorité de rang 1 » sur tout poste de même nature qu'ils solliciteront dans les établissements relevant de leur circonscription et d'une « priorité de rang 2 » sur tout poste de même nature qu'ils solliciteront dans les établissements relevant de leur bassin de rattachement (annexe 10) ».
- Page 12, VIII : le calendrier des opérations du mouvement est modifié comme suit :

Vendredi 2 mai 2014	Ouverture de l'application SIAM à 00h00 <a href="https://extranet.ac-martinique.fr/iprof/Servletiprof">https://extranet.ac-martinique.fr/iprof/Servletiprof</a> pour la saisie des vœux.
Lundi 5 mai 2014	Publication des postes vacants
Lundi 12 mai 2014	Date limite de retour au rectorat des demandes au titre du handicap ou situation médicale ou sociale grave.

<b>Mercredi 14 mai 2014</b>	Retour des dossiers de candidature Postes à profil
<b>Dimanche 18 mai 2014</b>	<b>Fermeture de l'application SIAM à 00h00 et fin de saisie des vœux</b>
<b>Lundi 19 mai 2014</b>	Envoi des accusés réception sur les boîtes I-Prof à éditer par les enseignants.
<b>Mardi 20 mai 2014</b>	Commission examen des priorités médicales et sociales
<b>Mercredi 21 mai 2014</b>	Commission d'entretien Postes à profil
<b>Lundi 26 mai 2014</b>	Date limite de retour au rectorat des accusés de réception datés et signés par le candidat <b>uniquement en cas de suppression de vœu ou d'annulation de la participation au mouvement.</b> <b>Date limite de retour au rectorat des imprimés annexes.</b>
<b>Mardi 10 juin 2014</b>	CAPD Examen des barèmes du mouvement intra départemental et des priorités médicales et sociales
<b>Mardi 24 juin 2014</b>	CAPD validation du mouvement académique phase initiale
<b>Mardi 15 juillet 2014</b>	CAPD validation du mouvement académique phase d'ajustement

Pour la Rectrice et par autorisation  
Le chef du bureau des personnels 1<sup>er</sup> degré



Nicole ROCHUR